

AUTOROUTE/S DE LA MER
ENTRE L'ESPAGNE ET LA FRANCE SUR LA FAÇADE
ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

RECTIFICATIF AU REGLEMENT DE CONSULTATION

L'article 2.2, point 4 est modifié comme suit:

Sont ajoutés les mots "Pour ce calcul, la participation au capital de la société exploitante des entités à capitaux mixtes est comptée au prorata du pourcentage de leurs parts de capitaux publics".

L'article 2.6.2. (ii) c) est modifié comme suit:

Après les mots "dont la modification permettrait d'optimiser leur offre", les mots "sans que ces éléments ne soient pris en compte" sont remplacés par "sans que ces éléments n'aient nécessairement à être pris en compte".

L'article 3.1.1 est modifié comme suit:

Après les mots "les données qui seront prises en compte pour l'évaluation de ce critère", sont insérés les mots " , pondérées chacune à 50%,".

L'article 4.2.3.(i) h. est modifié comme suit:

Sont ajoutés après les mots "engagement des membres constituant le candidat", les mots " , à l'exception des autorités portuaires,".

Sont ajoutés après les mots "attachées à l'opération", les mots "en se substituant à la Société exploitante défaillante".

L'article 5.1.1 est modifié comme suit:

Après les mots "Elles devront parvenir à destination avant", les mots "le 3 septembre 2007 à 14h00" sont remplacés par "le 5 novembre 2007 à 14h00".

RECTIFICATIF AU CADRE DE CONVENTION

Les dispositions figurant au 6ème paragraphe de la page 1 sont modifiées comme suit:

Après les mots "dont la modification permettrait d'optimiser leur offre", les mots "sans que ces éléments ne soient pris en compte" sont remplacés par "sans que ces éléments n'aient nécessairement à être pris en compte".

L'article 8, premier alinéa, est modifié comme suit:

Après les mots "les membres constituant la Société d'exploitation" sont ajoutés les mots " , à l'exception des autorités portuaires,".

L'article 30 est est modifié comme suit:

Au 3ème alinéa, après les mots "ses actionnaires" sont ajoutés les mots " , à l'exception des autorités portuaires,".